

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le mardi 14 avril à 19 heures 00, le conseil municipal de SALIGNY SUR ROUDON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Sylvain ROUX, Maire.

Date de la convocation : 07/04/2026

Étaient présents : ROUX Sylvain, COULON Régis, DURAND Delphine, LAINÉ Ghislaine, LAINÉ Lionel, LAMOTTE Magali, LEFLOCH Sébastien, PACAUD Quentin, PALUAN Amandine, SIMMONET Pierre.

Absent (s) excusé (s) ayant donné procuration : de BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel, CHARPIN Karine à PALUAN Amandine, FONTENIL Christine à LAINÉ Ghislaine, KLEE Céline à LAMOTTE Magali

Absent (s) : PERONNET Vincent

A été nommé(e) secrétaire de séance : LAMOTTE Magali

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 20/03/2026.

Le conseil municipal nomme Magali LAMOTTE secrétaire de séance.

Vote des comptes financiers uniques 2025 et affectations des résultats

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les CFU dressés par le service de gestion comptable de Moulins pour les budgets 2025 suivants :

- ⇒ Budget commune : excédent de fonctionnement de 80 343,56 € et un excédent d'investissement de 143 558,82 €
- ⇒ Budget commerces : excédent de fonctionnement de 14 088,91 € et en investissement 0,00 €
- ⇒ Budget assainissement : excédent de fonctionnement de 3 729,03 € et un excédent d'investissement de 64 469,35 €

Suite au vote des CFU, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat pour les budgets commune, commerces, assainissement.

Commune :

- Investissement : Ligne 001 pour un montant excédentaire de 143 558,82 €
- Investissement : Ligne 1068 pour un montant de 0,00 €
- Fonctionnement : Ligne 002 pour un montant de 80 343,56 €

Commerces :

- Investissement : Ligne 001 pour un montant de 0,00 €
- Investissement : Ligne 1068 pour un montant de 0,00 €
- Fonctionnement : Ligne 002 pour un montant de 14 088,91 €

Assainissement :

- Investissement : Ligne 001 pour un montant excédentaire de 64 469,35 €
- Investissement : Ligne 1068 pour un montant de 0,00 €
- Fonctionnement : Ligne 002 pour un montant de 3 729,03 €

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'adoption d'un règlement intérieur permet de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal et de garantir le bon déroulement des séances ;

Considérant que, bien que non obligatoire pour les communes de moins de 1 000 habitants, il est souhaitable de fixer des règles de fonctionnement claires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal.

Désignations des délégués des syndicats et commissions communales

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

Délégué titulaire : Sylvain ROUX

Délégué suppléant : Régis COULON

DÉLÉGUÉS AU SIVOM DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE

Délégués titulaires 2 : Delphine DURAND, Quentin PACAUD

Délégués suppléants 2 : Christine FONTENIL, Pierre SIMMONET

DÉLÉGUÉS SDE 03

Délégué titulaire : Sylvain ROUX

Délégué suppléant : Lionel LAINÉ

DÉLÉGUÉS AU SICTOM NORD ALLIER

Délégués titulaires 2 : Amandine PALUAN, Vincent PERONNET

Délégués suppléants 2 : Magali LAMOTTE, Sébastien LEFLOCH

DÉLÉGUÉS DOM SERVICE PLUS

Délégué Titulaire : Amandine PALUAN

Délégué suppléant : Céline KLEE

DÉLÉGUÉS AU CNAS

Représentant des élus : Ghislaine LAINÉ

Représentant des agents : Christelle DEBAIL

ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES

Sylvain ROUX, Régis COULON

Commission finances :

Président : Sylvain ROUX

Membres : Régis COULON, Lionel LAINÉ, Magali LAMOTTE, Quentin PACAUD, Gérard De BARTILLAT

Commission chemins :

Président : Sylvain ROUX

Membres : Quentin PACAUD, Régis COULON, Delphine DURAND, Sébastien LEFLOCH, Lionel LAINÉ, Ghislaine LAINÉ

Commission travaux :

Président : Sylvain ROUX

Membres : Lionel LAINÉ, Vincent PERONNET, Pierre SIMMONET, Régis COULON, Karine CHARPIN, Delphine DURAND, Ghislaine LAINÉ

Commission école – cantine :

Président : Sylvain ROUX

Membres : Amandine PALUAN, Ghislaine LAINÉ, Karine CHARPIN

Commission personnel et discipline :

Président : Sylvain ROUX

Membres : Régis COULON, Amandine PALUAN, Lionel LAINÉ, Karine CHARPIN

Commission communication :

Président : Sylvain ROUX

Membres : Karine CHARPIN, Ghislaine LAINÉ, Gérard De BARTILLAT, Christine FONTENIL

Commission embellissement :

Président : Sylvain ROUX

Membres : Ghislaine LAINÉ, Christine FONTENIL, Céline KLEE, Magali LAMOTTE

Commission fêtes et cérémonies : Karine CHARPIN, Ghislaine LAINÉ, Magali LAMOTTE

Commission de contrôle des listes électorales : Ghislaine LAINÉ

Commission innovation : tout le conseil municipal

Référent bibliothèque médiathèque : Ghislaine LAINÉ

Correspondant défense : Vincent PERONNET

Correspondant incendie secours : Vincent PERONNET

Correspondant sécurité routière : Lionel LAINÉ

Correspondant Ambroisie : Pierre SIMMONET

Elu Rural relais de l'égalité « ERRE » : Magali LAMOTTE

Référent déontologue : Lionel LAINÉ

Montant loyer logement 139 route du Donjon

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux du logement sis 139 route du Donjon (au-dessus de la salle polyvalente) arrivent à leur fin et qu'il est nécessaire de définir un montant de loyer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, vote pour un montant de loyer mensuel de 390 euros TTC.

Fixation du prix de vente des terrains constructibles

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les dispositions applicables en l'absence de document d'urbanisme (Règlement National d'Urbanisme – RNU) ;

Vu l'avis favorable de la DDT en date du 06/01/2026, confirmant la possibilité de construction sur les parcelles cadastrées OD 487 et OD 488 ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration ;

Considérant :

que la commune est actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme ;

que la constructibilité du terrain a été validée par les services de l'État ;

que le futur PLUi conforte la vocation constructible du secteur ;

que les terrains cadastrés section OD 487 et OD 488, sis 165 route de Vaumas, d'une superficie de 1361 m² chacune, présente des caractéristiques favorables à la construction ;

les prix pratiqués sur le marché local pour des terrains comparables ;

la volonté de la commune de valoriser son patrimoine tout en favorisant l'installation de nouveaux habitants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé à l'unanimité :

Article 1 :

De fixer le prix de vente de chaque terrain constructible à 6 €/m² ;

Article 2 :

De préciser que :

les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

L'acquéreur s'engage à déposer un permis de construire, pour la construction d'une habitation à usage de résidence principale, dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte de vente et à réaliser la construction dans un délai de 2 ans à compter

de l'obtention dudit permis.

Une clause anti-spéculative est intégrée : interdiction de revente sans construction.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut renouveler la dérogation pour le maintien de la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire. En effet, cette dérogation est valable 3 ans.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Considérant l'accord de la directrice de l'école Henri CHANDAT pour le maintien de la semaine à 4 jours ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour le maintien de la semaine à 4 jours et les horaires suivants restent inchangés :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Horaires de classe	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h
	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30

Devis 2026

Monsieur le Maire propose d'étudier divers devis pour les différents travaux à éventuellement effectuer en 2026 selon les subventions auxquelles la commune aurait droit cette année.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que :

- la signature du compromis de vente de la maison au 26 grande rue, ex-docteur, a été signé le 21 mars 2026 ;
- les travaux d'enfouissement, dans le cadre du RCVCB, ont bien avancé ;
- que l'état des lieux de l'épicerie a été effectué le 9 avril 2026, la signature du bail aura lieu le 23 avril chez Maître ROUDILLON à Chevagny et précise que la licence IV sera rattachée au bail à titre gratuit, paiement des honoraires à 2 tiers à la charge de Mme BOSCHE et 1 tiers à la charge de la commune, rajoute que Mme BOSCHE bénéficiera de 6 mois de gratuité et devra régler la caution de 300 € TTC dès le mois de mai 2026 ;
- des meubles de cuisine ont été installés dans le logement n°139 route du Donjon (au-dessus cantine) ;
- le gîte communal est très souvent loué ;
- problème VMC et cheneaux à l'école maternelle ;
- un courrier, relatif aux absences de remplacement des institutrices, a été rédigé et cosigné par les maires de Saligny et Monetais et envoyé à la DASEN de l'inspection académique de Moulins ;
- la fanfare des enfants de la Besbre seront présents lors de la cérémonie du 8 mai prochain, voir où sera fait le vin d'honneur ;
- suite au bal des conscrits, quelques bagarres ont eu lieu.

Monsieur Pierre SIMMONET indique que les élèves d'une classe de BTS de la MFR ont rencontré Monsieur le Maire afin de réaliser une étude sur les relations entre agriculteurs et habitants non-agriculteurs de la commune, à l'issue, un questionnaire sera proposé.

Date de la prochaine réunion : 28 avril 2026 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvain ROUX

